



Fiscalité des personnes morales et physiques

# **Fiscalité : Le Conseil d'Etat pose les premiers jalons de la législation**

Valérie Dittli, cheffe du Département des finances et de l'agriculture

Point presse du 3 juillet 2023

## Contexte général

- **Politique fiscale cantonale sous pression**
  - Textes parlementaires cantonaux
  - Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous : redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne »
  - Mise en œuvre de l'imposition minimale sur le bénéfice (OCDE)
- **Programme de législature**
  - Mesure 1.1 : Améliorer l'attractivité du canton en réformant de manière ciblée la fiscalité pour demeurer compétitif
  - Mesure 1.2 : Renforcer le soutien à l'innovation et les conditions-cadres en faveur des entreprises

# FISCALITE DES PERSONNES PHYSIQUES

# Constats

## Niveau de vie des ménages vaudois 2012 à 2019

- En prenant en compte les prestations sous condition de ressources, le niveau de vie de l'ensemble de la population a crû à un rythme sensiblement identique.
- Le centre et le haut de la classe moyenne (déciles 5 à 7) connaissent l'évolution la moins favorable.

**[Cf. rapport technique sur le pouvoir d'achat, Stat. VD](https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-niveau-de-vie-des-menages-vaudois-2012-a-2019)**

**<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/actualite/news/i-niveau-de-vie-des-menages-vaudois-2012-a-2019>**

## Buts du projet

- **Soutenir le pouvoir d'achat, notamment en période d'inflation**
- **Améliorer l'attractivité du canton en tant que lieu de vie**
- **Pérenniser l'implantation de contribuables**
- **Assurer le financement des prestations publiques**

# Processus en plusieurs étapes durant la législature

2023	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Augmentation des déductions pour l'assurance maladie, augmentation des frais de garde (10'500 à 13'000 francs par enfant), ainsi que réduction de l'imposition sur l'estimation des objets mobiliers</i></li></ul>
2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Abattement de 2,5% sur l'impôt cantonal sur le revenu dès 2024 (<i>Projet de loi sur la réduction de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques</i>)</b></li><li>- <b>Maintien du coefficient à 155% en 2024 (<i>Projet de loi sur l'impôt 2024</i>)</b></li><li>- <i>En 2024, la déduction pour frais de garde augmentera de 13'000 à 15'000 francs par enfant (mesure déjà adoptée par le Grand Conseil)</i></li></ul>
2025-2027	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer des mesures en lien avec l'imposition de la fortune dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat sur la motion Gross</li><li>- Lancer les travaux d'élaboration d'un contre-projet à l'initiative « Baisser l'impôt pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne »</li></ul>

# Adaptation de la fiscalité des personnes physiques pour 2024

- **EMPL - Projet de loi sur la réduction de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques (Contre-projet du Conseil d'Etat à la motion Jobin)**
  - Réduction de 2,5% de l'impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques
  - Réduction pérenne dès 2024
- **EMPL - Projet de loi sur l'impôt 2024**
  - Maintien du coefficient à 155 points
    - Diminuer le coefficient cantonal impliquerait une baisse de la fiscalité des personnes morales
    - Le coefficient n'est donc par l'outil adéquat pour atteindre l'objectif d'une baisse de la fiscalité des personnes physiques

# Impact pour les finances publiques

- **Canton**
  - 2024 : env. 75 millions de francs
- **Communes**
  - Cette réforme ne s'applique pas à l'impôt communal
  - Les communes ne sont pas impactées négativement

*[Base de calcul : paramètres fiscaux de la période fiscale 2023 appliqués à la population des contribuables de la période fiscale 2020]*



## Prochaines étapes

- **Le Conseil d'Etat a décidé du principe d'élaborer un contre-projet à l'initiative populaire cantonale « Baisser l'impôt pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ».**
  - L'adaptation de la fiscalité des personnes physiques faisant office de contre-projet à la motion Jobin s'intègre d'ores et déjà dans le cadre global d'un contre-projet à l'initiative.
- **Le Conseil d'Etat examinera des mesures en lien avec l'imposition de la fortune dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat sur la motion Gross qui demande de remplacer la franchise sur la fortune par une déduction.**

# Conclusion

# FISCALITE DES PERSONNES MORALES

## Objectifs

- **Garantir et renforcer l'attractivité économique du canton, notamment dans le contexte de l'instauration d'une imposition minimale de 15% des grands groupes d'entreprises**
- **Rester concurrentiel au niveau national et international pour inciter les entreprises à investir et maintenir/créer des emplois dans le Canton de Vaud**
- **Renforcer la sécurité juridique pour les entreprises**

# Proposition de solution cantonale

## Deux volets

### 1. **Adaptation de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI)**

- Réserves latentes : Faire évoluer l'imposition au taux distinct des réserves latentes vers un amortissement annuel pour le solde de la matière
- Taux d'impôt sur le bénéfice : Augmentation du taux pour la tranche de bénéfice supérieure à 10 millions de francs, la tranche de bénéfice de 0 à 10 millions de francs restant à 3,1/3%

### 2. **Mesures de soutien aux conditions-cadres en faveur de l'économie (par exemple : mesures fiscales, soutien à la R&D, main d'œuvre, formation, efficacité énergétique, renforcement de l'accueil de jour, etc.)**

# Impact pour les finances publiques

## Premier volet :

- **Canton**
  - De l'ordre de 45 à 65 millions de francs de recettes supplémentaires environ
- **Communes**
  - De l'ordre de 20 à 29 millions de francs de recettes supplémentaires environ

*L'impact financier susmentionné doit être considéré avec toutes les réserves d'usage, les estimations se basant sur les chiffres de la période fiscale 2020.*

## Deuxième volet :

**Les mesures de soutien du deuxième volet seront d'une ampleur équivalente aux conséquences financières des mesures présentées dans le premier volet.**

## Conclusions

- **Avec la transmission de ces trois projets d'EMPL au Grand Conseil, concernant les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que la réponse à la motion Jobin, le Conseil d'Etat pose les premiers jalons de la législature en matière de fiscalité.**
  - Adaptation équilibrée, cohérente, équitable
  - Effets favorables sur le pouvoir d'achat
  - Répercussions positives sur la consommation et donc l'économie
  - Impacts financiers supportables pour les finances cantonales
  - Premières réponses aux demandes des représentants politiques et de la population d'agir rapidement